



PROGRAMME DPC

Cannabidiol : mise à jour des connaissances (réglementaires, cliniques et analytiques) dans un contexte d'actualité

Le chanvre indien, ou cannabis, est aujourd'hui un produit de grande consommation. Substance illicite la plus consommée en Europe et en France, notamment chez les adolescents et les jeunes adultes, le cannabis peut induire des pratiques addictives dont les modalités dépendent du mode et de la fréquence de consommation. En parallèle, les produits à base de cannabidiol (CBD), composant naturel du cannabis, sont tout particulièrement au goût du jour. Depuis quelques années, la promotion et la commercialisation de ces produits, répondant à une alternative légale au THC, sont en nette augmentation. En conséquence, les professionnels de santé sont confrontés à de nombreuses questions (à titre d'exemple, une rumeur circule sur les réseaux sociaux selon laquelle « le cannabidiol pourrait être converti en THC dans le corps humain ») sur les impacts cliniques, notamment en addictologie, dans le cadre du dopage, de la réglementation ou encore de la mise en évidence du CBD dans les milieux biologiques.

Par ailleurs, sur le plan thérapeutique, l'Epidyolex, premier médicament contenant du cannabidiol développé contre deux formes d'épilepsies infantiles graves (syndrome de Lennox-Gastaut et syndrome de Dravet), semble pouvoir être, dans certains cas, à l'origine d'interactions pharmacocinétiques/pharmacogénétiques à retentissement clinique. Dans le même temps, l'expérimentation du cannabis médical a commencé en mars 2021 en France, pour une durée de 2 ans, chez des patients atteints de maladies graves (sclérose en plaques, épilepsie...). Les questions en lien avec cette expérimentation sont également nombreuses : quelles indications ? Sous quelles formes ? Avec quels effets secondaires ? Enfin, le phénomène du vapotage du cannabidiol (mais également des cannabinoïdes de synthèse) qui semble s'étendre dans les populations jeunes, soulève interrogations et inquiétudes.

Cette action de formation (s'inscrivant dans l'orientation n° 41 : Repérage précoce, accompagnement et prise en charge des patients présentant des pratiques addictives de type tabac, alcool, cannabis, opioïdes, jeux écrans, achats compulsifs, sexe ») va parcourir l'ensemble de ces actualités avec l'objectif d'apporter aux professionnels de santé des

éléments de réponse clairs et scientifiques à ces différents points. Elle repose sur une présentation des différents aspects de la thématique (réglementation, dopage, pharmacologie, analytique, expérimentation, cigarette électronique) par des intervenants spécialistes, et des illustrations des problématiques par des mises en situation (présentation de cas et/ou Frequently Asked Questions,) et les réponses à y apporter.

Déroulé pédagogique

Session présentielle

Lieu et date

**Le Mercredi 7 septembre 2022, au Palais des Congrès de Versailles
Salle Lully, 10 Rue de la Chancellerie, 78000 Versailles**

Inscriptions au lien suivant : <http://versailles2022.sfta.org/registration/>

Remarque : au 1er décembre 2021 (période de dépôt sur le site de l'ANDPC pour les actions se déroulant dans le cadre de congrès pour les actions se déroulant en 2022), les inscriptions ne sont pas encore ouvertes pour cette action DPC qui aura lieu dans plus de 9 mois

Attention :

- n'oubliez pas de renseigner votre RPPS*
- cette action sera valorisable au titre du DPC sous réserve de sa publication par l'Agence Nationale du DPC.*
- La SFTA porteur de cette action DPC (organisme N° 7639 - Société Française de Toxicologie Analytique) est un ODPC qui est également co-organisateur du congrès TIAFT Versailles.*
- La salle prévue ne sera accessible qu'aux professionnels inscrits pour participer à cette action organisée par l'ODPC. A ce titre, la seule présentation d'un badge de congressiste sera insuffisante pour participer à cette session. L'accès à cette session de formation, réglementé par le personnel présent et les organisateurs, sera assujéti à un pré-enregistrement du participant, à sa présence sur place vérifiée par son émargement sur une liste nominative des inscrits à la formation.*

La méthode d'évaluation retenue est un test sous la forme d'un QCM, d'une dizaine de questions, adressé par mail 15 jours avant la formation.

Ce même test sera de nouveau effectué par les participants à l'issue de la formation.

Pré-test

Les pré-tests, adressés préalablement par mail aux participants lors de la confirmation de leur inscription, seront recueillis au cours des 15 jours précédant la session de formation.

Session présentielle le Mercredi 7 septembre 2022

L'émargement des participants est obligatoire.

8h30-9h : Session DPC : **accueil**

9h-11h Session DPC : *approfondissement des connaissances*

- **Règlementation et consensus de la SFTA** – Pr Jean-Pierre Goullé
- **Aspects pharmacologiques** - Pr Céline Verstuyft
- **Aspects analytiques** – Dr Bertrand Brunet
- **Expérimentation de Cannabis Thérapeutique** - Pr Nadine Attal
- **Cigarette électronique** – Dr Juliana Tournebize
- **Sport et dopage** – Dr Laurie Gheddar

11h-11h30 : Pause-café

11h30-12h30 : Session DPC : *aspects pratiques*

Illustrations des problématiques par des mises en situation proposées par les orateurs (présentation de cas et/ou Frequently Asked Questions,) et des réponses à y apporter.

Echanges avec les participants

12h30 : Session DPC : **Clôture**

Post-test

A la fin de la formation, le post test sera remis à chaque participant qui aura 15 jours pour le renvoyer.

A l'issue et après validation de ces différentes étapes, une attestation de participation au DPC sera transmise par mail avec les corrigés des QCM.